

RÈGLEMENT 2026

28^{ème} ÉDITION

CONCOURS EXPOSITION D'AQUARELLES DE CAMPAN

**DU 10 AU 25 JUILLET 2026
SAINTE-MARIE-DE-CAMPAN**

Un évènement proposé par
l'association la **Société des Amis de Madame Campan**
et le **Carrefour des Patrimoines – Musée de Campan**

INFOS ET RENSEIGNEMENTS

www.carrefourdespatrimoines.fr

amis.madame.campan@gmail.com

05 62 91 72 81

du mardi au vendredi de 10:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00

SOMMAIRE

TECHNIQUE ET THÉMATIQUE	Page 1
MISE EN ŒUVRE	Page 2
RÉCOMPENSES	Page 3
CANDIDATURES / INSCRIPTIONS	Page 4
DROIT D'IMAGE	Page 6
RÈGLE DE BONNE CONDUITE	Page 7
ANNEXES	
Certificats d'authenticité	
Bulletin d'inscription	
Attestation de décharge	

PRÉSENTATION

Le « Concours d'Aquarelles » de Sainte Marie de Campan est organisé sous la forme d'un concours, d'exposition et de ventes.

Il est ouvert à **tous les aquarellistes** confirmés ou amateurs, qui peuvent présenter jusqu'à trois œuvres dans le cadre strict du concours.

Toutefois, une des trois œuvres dite « originale » peut être présentée dans un cadre plus ouvert comme explicité ci-dessous.

ARTICLE 1 : TECHNIQUE ET THÉMATIQUE

Pour les deux premières œuvres (ou les trois)

1) TECHNIQUE IMPOSÉE :

Toutes les techniques d'aquarelles sont possibles (mouillé sur sec, humide sur humide, etc...).

2) THÉMATIQUE IMPOSÉE :

Les Pyrénées dans toutes leurs dimensions

Pyrénées françaises et/ou espagnoles, sous tous leurs aspects (paysages, personnages, mythes, histoire, flore, etc....) : ... des ports de l'atlantique aux ports de la méditerranée, du versant français au versant espagnol ...

Cependant, lorsqu'il s'agit d'un sujet non caractéristique, inerte ou vivant, il doit être précisé le lien direct avec le thème demandé ou le lieu singulier des Pyrénées.

Exemple : hortensias devant le Pic du Midi, poules devant une grange de la vallée d'Arreau ou autre lieu des Pyrénées, chevaux sur le plateau du Benou, le port de Collioure avec vue sur le Canigou, vieux village d'Aragon, port des Pêcheurs à Biarritz, etc....).

Pour la troisième œuvre

1) TECHNIQUE LIBRE :

Elle peut différer sur la technique et s'affranchir des contraintes précédentes mais le médium devra rester l'eau et le support papier, y compris le YUPO.

2) THÉMATIQUE LIBRE :

Pour cette troisième œuvre seulement, nous laissons la possibilité aux artistes de s'exprimer hors du thème imposé.

Elle sera signalée par l'artiste lui-même sous cette appellation « **œuvre originale** » en précisant la particularité de la technique.

Cette œuvre ne peut concourir que pour le prix du public, celui des Amis de Mme Campan et le prix de l'encouragement à l'innovation.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE

1) Les sujets doivent être impérativement correctement encadrés et équipés d'une fixation solide nécessaire à l'accrochage de l'œuvre sur nos supports.

2) Chaque participant peut présenter jusqu'à trois œuvres qu'il devra numérotter de 1, 2 ou 3 par ordre de préférence.

L'œuvre originale sera identifiée de manière lisible (voir bulletin d'inscription).

3) NOUVEAUTÉ La commission technique responsable des validations souhaite une diversification des formats. Pour chaque artiste, elle n'acceptera **qu'un seul grand format de 85x65 cm (cadre compris), ou deux formats 74x54 cm (cadre compris), ou toutes combinaisons avec des cadres de formats plus petits.**

4) Les organisateurs du concours se réservent le droit de réduire le nombre d'œuvres retenues en fonction des contingences (non-respect du règlement bien sûr, non-respect de la date limite d'inscription mais aussi répétition excessive du sujet, décalage technique majeur, sous-estimation de la valeur de l'œuvre, etc...).

5) Les copies, plagiats **SONT INTERDITS** s'ils ne sont pas accompagnés d'une autorisation signée de l'auteur (dans le cas d'une copie ou d'une photo). L'artiste s'engage et prend la responsabilité d'obtenir une telle autorisation.

6) Nous demandons un certificat d'authenticité pour chaque œuvre (ci-joint un modèle de certificat). Ce certificat doit être collé au dos du cadre.

ARTICLE 3 : RÉCOMPENSES

Tout artiste ayant déjà reçu un prix du jury au concours de Sainte Marie de Campan sera automatiquement classé dans les « Confirmés » (exceptés pour les gagnants du prix du public, du prix des Amis de Madame Campan et du prix d'encouragement).

Les lauréats « Confirmés » du concours en 2024 et 2025 sont hors concours pour 2026 (exceptés le prix du public, le prix des Amis de Mme Campan et le prix d'encouragement), et exposent sur un « mur d'honneur ».

Les lauréats des prix du jury de nos prochains concours gardent ce statut durant deux ans courants.

Les lauréats « Non Confirmés » des prix du Jury du concours 2024 et 2025 passent dans la catégorie « Confirmés » en 2026.

Un jury indépendant délibérera sur les œuvres des artistes « Confirmés » et « Non Confirmés » et récompensera 7 œuvres PRINCIPALES, selon les dispositions suivantes :



GRAND PRIX → 500€

Catégorie Confirmés :



1^{er} PRIX → 250€



2^{ème} PRIX → 200€



3^{ème} PRIX → 150€

Catégorie Non Confirmés :



1^{er} PRIX → 200€



2^{ème} PRIX → 150€



Prix d'encouragement → 100€

L'ensemble des œuvres concourent en plus aux prix suivants :



Prix spécial des Amis de Mme Campan → 100€



Prix du public Confirmés → 150€



Prix du public Non Confirmés → 50€

Il sera demandé au public qui visitera l'exposition d'encourager la création.

À ce titre, les visiteurs seront appelés à exprimer leur choix, en remplissant un bulletin de vote mis à leur disposition durant toute la durée de l'exposition, jusqu'au samedi 25 juillet 2026, 17h00.

Les prix du public et celui des Amis de Mme Campan seront dévoilés et affichés à partir du dimanche 26 juillet 2025.

Les prix du public et celui des Amis de Mme Campan seront mis en ligne sur le site de l'association www.carrefourdespatrimoines.fr le dimanche 26 juillet 2026, ou le mardi 28 juillet au plus tard.

Le prix du public peut se cumuler avec un prix du jury.

ARTICLE 4 : CANDIDATURES / INSCRIPTIONS

Compte tenu des particularités du mode d'attribution des prix, les artistes qui désirent concourir devront se déclarer « Confirmés » ou « Non confirmés » et préciser le prix de leurs œuvres.

Toutes les œuvres exposées sont mises à la vente. Aucune ne peut être réservée avant l'exposition.

Sont considérés « Confirmés » les artistes ayant gagné un prix attribué par un jury comportant au moins un artiste confirmé, lors d'un concours de notoriété suffisante.

Tout artiste ayant déjà gagné un prix du jury, dans un de nos concours sera automatiquement classé dans les « Confirmés ».

Les prix d'encouragement, les prix du public et de l'association ne sont pas concernés.

Les artistes s'engagent à être en règle au regard des obligations fiscales, sociales et déchargent l'association organisatrice de toute responsabilité.

L'assurance des œuvres reste à la charge de chaque artiste. L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou de détérioration des œuvres qui lui seront confiées.

La gestion du concours est conçue pour que les échanges entre les artistes et l'organisation se fassent par les moyens d'Internet. Pour disposer en permanence du Règlement du concours et pour procéder aux formalités d'inscription, les artistes doivent accéder au site : www.carrefourdespatrimoines.fr

Il leur est demandé de visiter régulièrement le site pour être informés du déroulement du Concours et des horaires de dépôt et de retrait des tableaux.

Les participants doivent fournir des adresses postales et courriel valides pour être joints pour information sur le concours ou en cas de besoin.

Ils peuvent adresser leurs messages et leurs questions au secrétariat du Concours à l'adresse suivante :

amis.madame.campan@gmail.com

DATE LIMITE

Les dossiers devront être adressés au siège de l'Association (adresse au recto) **au plus tard le dimanche 21 juin 2026**, accompagnés des photographies des œuvres qui seront présentées (les faire parvenir de préférence par mail).

La commission technique responsable des validations se réunira dans le courant du mois de juin 2026.

A cette occasion, elle prendra soin de regarder si les aquarelles présentées s'inscrivent bien dans le règlement et elle veillera à l'équilibre qualitatif du concours.

Elle se réserve le droit de refuser une ou plusieurs œuvres et/ou de les reclasser.

Elle sera particulièrement attentive au positionnement des candidats dans les catégories « Confirmés » et « Non confirmés », et au respect des articles 1 et 2.

DROIT D'INSCRIPTION

Une participation de **25 euros**, payable par chèque à l'ordre de la « **Société des Amis de Madame Campan** » sera jointe au dossier d'inscription.

DÉPÔT DES ŒUVRES

Le dépôt des œuvres aura lieu le **vendredi 10 juillet 2026** à la salle d'exposition (**salle des fêtes de Sainte-Marie-de-Campan**) de **9h00 à 12h00**.

Un formulaire de décharge sera présenté et devra être signé lors de ce dépôt.

Chaque œuvre recevra un code alphanumérique.

L'accrochage se fera en l'absence des auteurs, et les organisateurs décideront seuls, de la place de chaque œuvre dans l'espace d'exposition.

Le vendredi 10 juillet 2026 entre 14h00 et 18h00, le jury passe en revue l'ensemble des œuvres, l'exposition est donc fermée au public sur ce laps de temps.

A titre exceptionnel, nous acceptons les expéditions et réexpéditions par La Poste sous la condition d'en informer le secrétariat de l'association lors de votre dépôt de candidature. L'expédition des œuvres se fera obligatoirement via La Poste, les frais de port étant à la charge du participant.

**L'expédition doit être faite dans un emballage solide et réutilisable pour le retour.
La vitre du cadre doit être obligatoirement en plexiglass pour les envois postaux.**

VERNISSAGE

Le vernissage aura lieu le même jour que le dépôt des œuvres, le **vendredi 10 juillet 2026 à 18h00**.

Tous les exposants sont cordialement invités.

REPRISE DES ŒUVRES

Les exposants viendront reprendre leurs œuvres le **dimanche 26 juillet 2026 de 9h00 à 11h00**.

Sur ce temps de décrochage, l'exposition est fermée au public.
Cette reprise doit être la règle et les horaires respectées.

L'association ne prendra en charge ni le renvoi ni les frais occasionnés.

A titre exceptionnel et à la demande, certaines œuvres pourraient être gardées en dépôt 30 jours maximum après accord des modalités de reprise (qui, quand, comment).

CONTRIBUTION

Lors de la vente d'un tableau, une participation de **20%** sera décomptée et inscrite sous forme de don à l'Association la Société des Amis de Madame Campan.

Le solde sera directement envoyé par chèque à l'adresse de l'artiste par les soins de notre trésorier. Pour faciliter notre comptabilité, pensez à encaisser le chèque avant la fin de l'année).

ARTICLE 5 : DROIT D'IMAGE

L'association la Société des Amis de Madame Campan se réserve le droit (sauf avis contraire notifié de l'artiste) d'utiliser à des fins d'information et de publicité, des clichés des œuvres présentées (création d'affiches en particulier ou promotion de l'événement).

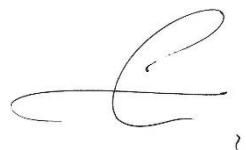
ARTICLE 6 : RÈGLE DE BONNE CONDUITE

Chaque participant devra avoir pris connaissance des conditions qui régissent ce concours et en avoir accepté l'ensemble des termes, et ce sans aucune restriction.

Fait à Campan, le vendredi 6 février 2026

Dr Jean-Yves CELMA

Président de l'association la Société des Amis de Madame Campan



ANNEXE

Certificats d'authenticité à coller derrière les tableaux



Certificat d'authenticité

Je soussigné.e certifie que l'œuvre désignée ci-dessous est originale et est une pièce unique.

Titre de l'œuvre :

Nom de l'artiste :

Technique / support :

Dimensions avec et sans cadre :

Année de réalisation :

Signature de l'auteur :



Certificat d'authenticité

*Je soussigné.e
certifie que l'œuvre désignée ci-dessous est originale
et est une pièce unique.*

Titre de l'œuvre :

Nom de l'artiste :

Technique / support :

Dimensions avec et sans cadre :

Année de réalisation :

Signature de l'auteur :



Certificat d'authenticité

*Je soussigné.e
certifie que l'œuvre désignée ci-dessous est originale
et est une pièce unique.*

Titre de l'œuvre :

Nom de l'artiste :

Technique / support :

Dimensions avec et sans cadre :

Année de réalisation :

Signature de l'auteur :

BULLETIN D'INSCRIPTION

28^{ème} ÉDITION

CONCOURS EXPOSITION D'AQUARELLES DE CAMPAN

DU 10 AU 25 JUILLET 2026 SAINTE-MARIE-DE-CAMPAN

SA Société
MC des Amis de
Madame Campan



NOM, Prénom

Téléphone

Email (obligatoire)

Adresse postale (obligatoire)

.....
Je m'inscris dans la catégorie : Confirmé Non Confirmé

Depuis combien d'année peignez-vous à l'aquarelle ?

Avez-vous déjà exposé ? Oui Non

Si oui, où ?

Et prix obtenus :

Titre, format et valeur des œuvres présentées à notre concours 2026 :

1) Titre :

1) Format avec et sans cadre : cm X cm , cm X cm

Valeur :€

2) Titre :

2) Format avec et sans cadre : cm X cm , cm X cm

Valeur :€

3) Titre :

3) Format avec et sans cadre : cm X cm , cm X cm

Valeur :€

Technique utilisée pour l'œuvre présentée hors thème :

Cochez le numéro de l'œuvre que vous présentez hors thème et indiquez la technique utilisée (pour plus de détails sur la 3^{ème} œuvres, se référer au règlement).

Je joins les photographies des œuvres (par email de préférence)

Je certifie que les œuvres présentées dans le cadre du concours sont originales.

Signature

Pour que ce bulletin soit pris en compte :

- Il doit être dûment rempli et adressé au siège social, figurant ci-dessous, **avant le dimanche 21 juin 2026**. Il est recommandé de prendre contact avec l'association la Société des Amis de Madame Campan, bien avant cette date.
- Il sera accompagné du règlement pour l'inscription d'un montant de **25 euros**, libellé à l'ordre de la **Société des Amis de Madame Campan**, ainsi que de **l'attestation de décharge** ci-dessous.



Société des Amis de Madame Campan
40 Rue du Général Leclerc
65710 CAMPAN

- Bulletin d'inscription
- Attestation de décharge
- Règlement de **25 euros** à l'ordre de la **Société des Amis de Madame Campan**
- Photographies des œuvres (par email de préférence à **amis.madame.campan@gmail.com**)

INFOS ET RENSEIGNEMENTS

www.carrefourdespatrimoines.fr

amis.madame.campan@gmail.com

05 62 91 72 81

du mardi au vendredi de 10:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00

ATTESTATION DE DÉCHARGE

Je soussigné.e

désirant participer à la 28^{ème} édition du Concours et exposition d'Aquarelles de Campan
organisé par l'association la Société des Amis de Madame Campan pour l'année 2026,
déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte toutes les modalités.

Je décharge l'association la Société des Amis de Madame Campan de sa responsabilité
en cas de perte, vol, dégradation, ou tout autre fait sur les œuvres confiées.

Date :/...../ 2026 Signature

